

IDESS - Formulaire d'agrément

1	Page de garde	2
2	Objet de la demande	4
2.1	Nouvelle demande	4
2.2	Demande de renouvellement	4
2.3	Demande d'extension d'activité et de personnel	5
2.4	Demande de diminution d'activité et de personnel	5
3	Identification	6
3.1	Adresse siège social	6
3.2	Représentant légal (uniquement ASBL et SC-ES)	6
3.3	Président ou Directeur (uniquement CPAS)	7
3.4	Personne de contact	7
3.5	Coordonnées bancaires	8
3.5.1	Dans le cas d'un renouvellement	8
3.6	Personnel du conseil d'administration (uniquement ASBL)	9
3.7	Communication sur l'accès coopérateur (uniquement SC-ES)	9
4	Projet de la structure	10
4.1	Principes de l'ES	10
5	Activités cochées	11
5.1	Intitulé, adresse et date	11
5.2	Description de l'activité	11
5.3	Répartition du public ordinaire et précarisé	12
5.4	Tarification et plus-value	13
5.5	Analyse économique	14
6	Personnel	15
6.1	ETP travailleurs	15
6.1.1	Dans le cas d'une demande d'extension de personnel	15
6.2	Modalité de participation des travailleurs et bénéficiaires	16
6.2.1	Participation des travailleurs	16
6.2.2	Participation des bénéficiaires	16
6.3	Projet d'insertion sociale et professionnelle des travailleurs	17
6.4	Employés d'encadrement	17
7	Formations	19
7.1	Absence de formations	19
7.2	Présence de formations	19

8	Partenariats	20
8.1	Partenaires indépendants (uniquement activité de bricolage et jardinage)	20
8.2	Opérateurs partenaires	20
9	Informations financières	21
10	Commentaires	22
11	Déclaration sur l'honneur	22

1 PAGE DE GARDE

➔ Les documents demandés ci-dessous s'affichent en fonction de ce que les structures ont cochées dans le formulaire (SINE, encadrement, partenariat)

Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) - Agrément

<Ajouter une référence>

Formulaires

● Demande d'agrément, de renouvellement ou de modification À remplir

Veuillez remplir le formulaire

N° de dossier :
1465957-404634

À mentionner lors du contact avec nos agents

Documents

● Attestation des SINE *	À joindre	Ajouter un fichier
● Bilans sociaux des 2 années précédant la demande *	À joindre	Ajouter un fichier
● Comptes (avec bilan comptable, compte de résultats et annexes) des 2 années précédant la demande *	À joindre	Ajouter un fichier
● Contrats des employés d'encadrement *	À joindre	Ajouter un fichier
● Convention de partenariat avec les indépendants *	À joindre	Ajouter un fichier
● Convention de partenariat avec les opérateurs *	À joindre	Ajouter un fichier
● Convention signée avec le Forem * ⓘ	À joindre	Ajouter un fichier
● CV des employés d'encadrement *	À joindre	Ajouter un fichier
● Plan financier * ⓘ	À joindre	Ajouter un fichier
Autres documents	À joindre	Ajouter un fichier

1 Constitution du dossier

REPLISSEZ LES FORMULAIRES (EN CLIQUANT SUR L'ICÔNE CRAYON) ET JOIGNEZ-Y LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES.

2 Soumission du dossier

3 Réception du dossier

4 Traitement du dossier

Aide

Clôture du dossier

Historique des actions

Interlocuteurs

Service non disponible

Transférer le dossier

Partager le dossier

Soumettre le dossier

Aide

Glossaire : convention signée avec le Forem

- Convention de partenariat avec les indépendants * A joindre Ajouter un fichier ✕
- Convention de partenariat avec les opérateurs * À joindre Ajouter un fichier ✕
- Convention signée avec le Forem * ⓘ À joindre Ajouter un fichier

Convention en vue d'assurer le suivi des formations des travailleurs ou de favoriser leur transition vers le marché de l'emploi. Si pas encore reçue, fournir la preuve de la prise de contact.

Glossaire : Plan Financier

- Convention signée avec le Forem * ⓘ À joindre Ajouter un fichier ✕
- Plan financier * ⓘ À joindre Ajouter un fichier

Il s'agit du plan financier pour l'année en cours et les 3 années suivantes (voir détails dans le formulaire).

2 OBJET DE LA DEMANDE

2.1 Nouvelle demande

Développement de l'emploi

Objet de la demande

- Identification de la structure
- Projet de la structure
- Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat
- Magasins sociaux
- Personnel
- Formations
- Partenariat
- Informations financières
- Commentaires
- Déclaration sur l'honneur

Objet de la demande

Objet de la demande

Votre demande concerne :

- Une nouvelle demande de l'agrément IDESS
- Un renouvellement de l'agrément IDESS
- Une modification de l'agrément IDESS

Pour quelles activités ?

- Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat
- Aménagement et l'entretien d'espaces verts
- Transport social
- Buanderie sociale
- Magasin social (alimentaire ou autre)
- Nettoyage des locaux (uniquement pour une société coopérative)

La demande d'agrément concerne une structure qui sollicite un agrément pour la première fois, pour une ou plusieurs activités et les ETP associés.

Aide

2.2 Demande de renouvellement

Objet de la demande

- Identification de la structure
- Projet de la structure
- Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat
- Magasins sociaux
- Personnel
- Formations
- Partenariat
- Informations financières
- Commentaires
- Déclaration sur l'honneur

Objet de la demande

Objet de la demande

Votre demande concerne :

- Une nouvelle demande de l'agrément IDESS
- Un renouvellement de l'agrément IDESS
- Une modification de l'agrément IDESS

Numéro du dossier de l'agrément

IDESS112

format : IDESSXXX

- Une modification de l'agrément IDESS

Pour quelles activités ?

- Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat
- Aménagement et l'entretien d'espaces verts
- Transport social
- Buanderie sociale
- Magasin social (alimentaire ou autre)
- Nettoyage des locaux (uniquement pour une société coopérative)

La demande de renouvellement permet de prolonger un agrément arrivant à échéance. Elle doit être introduite entre 240 et 120 jours avant son expiration et peut inclure une extension et/ou une diminution des ETP et/ou des activités IDESS, au moyen d'un seul formulaire. Aucun formulaire supplémentaire n'est requis.

Aide

2.3 Demande d'extension d'activité et de personnel

► réparation et d'aménagement de l'habitat

► Magasins sociaux

Travailleurs supplémentaires

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Votre demande concerne :

- Une nouvelle demande de l'agrément IDESS
- Un renouvellement de l'agrément IDESS
- Une modification de l'agrément IDESS

De quel type ?

- Une extension de l'agrément IDESS

De quel type d'extension s'agit-il ?

- Une extension d'activité
- Une extension du personnel
- Une diminution de l'agrément IDESS

Quelle activité souhaitez-vous ajouter ?

- Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat
- Aménagement et l'entretien d'espaces verts
- Transport social
- Buanderie sociale
- Magasin social (alimentaire ou autre)
- Nettoyage des locaux (uniquement pour une société coopérative)

La demande d'extension permet d'augmenter le nombre de travailleurs (ETP) et/ou d'ajouter une activité. Elle doit être introduite pour le 31 août au plus tard, pour une prise d'effet au 1er janvier de l'année suivante.

Aide

2.4 Demande de diminution d'activité et de personnel

Déclaration sur l'honneur

Une modification de l'agrément IDESS

- Une extension de l'agrément IDESS
- Une diminution de l'agrément IDESS

De quel type de diminution s'agit-il ?

- Une diminution d'activité

Quelle activité souhaitez-vous arrêter ?

- Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat
- Aménagement et l'entretien d'espaces verts
- Transport social
- Buanderie sociale
- Magasin social (alimentaire ou non)

Pour quelles raisons arrêtez-vous cette activité ?

Une diminution du personnel

Précisez le nombre de travailleurs à retirer

Type de travailleur	Date de fin	ETP	
FRB	10/04/2026	5 864 561,54	+ -
SINE			+ -

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

Aide

➔ Diminution et extension peuvent être cochées en même temps.

3 IDENTIFICATION

3.1 Adresse siège social

Objet de la demande Identification de la structure

► Identification de la structure

Projet de la structure

► Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat

► Magasins sociaux

► Personnel

Formations

► Partenariat

Informations financières

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Identification de la structure

Numéro d'entreprise
0406.605.390
format #####.####

Dénomination
AGORIA

Forme juridique
Association sans but lucratif

Adresse du siège social

Rue Rue Ravenstein **Numéro** 4 **Boîte**

Code postal 1000 **Commune** Bruxelles

Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone

E-mail
@

Site internet
@

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

[Aide](#)

3.2 Représentant légal (uniquement ASBL et SC-ES)

Objet de la demande Identification de la structure > Représentant légal

▼ Identification de la structure

Représentant légal

Personne de contact

Coordonnées bancaires

Personnel du conseil d'administration

Projet de la structure

► Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat

► Magasins sociaux

► Personnel

Formations

► Partenariat

Informations financières

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Représentant légal

Nom **Prénom**

Fonction

E-mail
@

Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone

Y'a-t-il d'autres représentants légaux ?
 Oui
 Non

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

[Aide](#)

Y'a-t-il d'autres représentants légaux ?
 Oui

Nom **Prénom** [+](#)

Fonction

E-mail
@

Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone

Non

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

[Aide](#)

3.3 Président ou Directeur (uniquement CPAS)

Objet de la demande ● Identification de la structure > Président ou directeur

▼ Identification de la structure ● **Président ou directeur**

Personne de contact ●

Coordonnées bancaires

Projet de la structure

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat ●

Aménagement et l'entretien d'espaces verts

Transport social

Buanderie sociale

Magasins sociaux

Nettoyage des locaux

Personnel

Formations

Partenariat

Informations financières

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Président ou directeur

Nom Prénom

Fonction

E-mail

Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone

Y'a-t-il d'autres présidents ou directeurs ?
 Oui
 Non

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

Y'a-t-il d'autres présidents ou directeurs ?
 Oui

Nom Prénom

Fonction

E-mail

Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone

Non

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

? Aide

3.4 Personne de contact

Objet de la demande ✓ Identification de la structure > Personne de contact

▼ Identification de la structure ● **Personne de contact**

Représentant légal ●

Personne de contact

Coordonnées bancaires

Personnel du conseil d'administration

Projet de la structure

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat

Magasins sociaux

Personnel

Formations

Partenariat

Informations financières

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Personne de contact

La personne de contact est-elle la même que celle renseignée précédemment ?
 Oui
 Non

Nom Prénom

Fonction

Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone

E-mails de contact à inclure dans la liste de diffusion des newsletters IDESS

[+](#)

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

? Aide

3.5 Coordonnées bancaires

Développement de l'emploi

Identification du demandeur > Coordonnées bancaires

Coordonnées bancaires

Renseignez les coordonnées bancaires

IBAN (International Bank Account Number) !
Coordonnées IBAN incorrectes

BIC (Bank Identifier Code)
*format ******

Ouvert au nom de

Êtes-vous assujetti à la TVA ?
 Oui

Pouvez-vous récupérer la TVA ?
 Oui
 Non
 Partiellement

Non
 Partiellement

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Êtes-vous assujetti à la TVA ?
 Oui
 Non
 Partiellement

Pourcentage d'assujettissement

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

3.5.1 Dans le cas d'un renouvellement

Objet de la demande ✓

Identification de la structure > Coordonnées bancaires

Coordonnées bancaires

Vos coordonnées bancaires ont-elles été modifiées depuis votre agrément précédent ?
 Oui
 Non

Renseignez les coordonnées bancaires

IBAN (International Bank Account Number) !
Ce champ doit être complété !

BIC (Bank Identifier Code)
*format ******

Ouvert au nom de !
Ce champ doit être complété !

Êtes-vous assujetti à la TVA ?
! Oui
Ce champ doit être complété !
 Non
 Partiellement
Ce champ doit être complété !

3.6 Personnel du conseil d'administration (uniquement ASBL)

Objet de la demande ✓ Identification de la structure > Personnel du conseil d'administration

▼ Identification de la structure ● **Personnel du conseil d'administration**

Représentant légal ●

Personne de contact ●

Coordonnées bancaires ●

Personnel du conseil d'administration

Projet de la structure

► Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat

► Magasins sociaux

► Personnel

Formations

Conformément au [décret « mixité » du 9 janvier 2014](#), renseignez le nombre de membres du personnel avec la qualité d'administrateur

Hommes	Femmes	X	Total
<input type="text" value="10"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="12"/>

Si vous ne respectez pas le décret, vous avez droit à une dérogation de 2 ans, non renouvelable, afin de vous mettre en ordre.

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

Glossaire de « décret mixité du 9 janvier 2014 »

Conformément au [décret « mixité » du 9 janvier 2014](#), renseignez

DÉCRET « MIXITÉ » DU 9 JANVIER 2014

Le conseil d'administration des organismes privés agréés se compose au maximum de deux tiers de membres de même sexe. Si l'ASBL ne respecte pas le décret, il est proposé de lui donner une dérogation de 2 ans, non renouvelable, afin de vous mettre en ordre.

3.7 Communication sur l'accès coopérateur (uniquement SC-ES)

Objet de la demande ● Identification de la structure > Communication sur l'accès coopérateur

▼ Identification de la structure

Représentant légal

Personne de contact

Coordonnées bancaires

Communication sur l'accès coopérateur

Projet de la structure

► Personnel

Formations

Informations financières

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Communication sur l'accès coopérateur

Informez-vous les membres du personnel des modalités d'accès pour devenir coopérateur ?

Oui

Par quel moyen ?

- Par une note aux membres du personnel
- Par une séance d'information collective organisée par l'entreprise
- Par une séance d'information organisée par une autre structure
- Par une formation
- Par une personne ressource de l'entreprise
- Autres

Non

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

[Aide](#)

Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) - Agrément

Développement de l'emploi

Objet de la demande ● Identification de la structure > Communication sur l'accès coopérateur

▼ Identification de la structure

Représentant légal

Personne de contact

Coordonnées bancaires

Communication sur l'accès coopérateur

Projet de la structure

► Personnel

Formations

Communication sur l'accès coopérateur

Informez-vous les membres du personnel des modalités d'accès pour devenir coopérateur ?

Oui

Non

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

4 PROJET DE LA STRUCTURE

4.1 Principes de l'ES

Objet de la demande	Projet de la structure
Identification de la structure	Projet de la structure
Projet de la structure	Décrivez en quelques lignes le projet de la structure, sa philosophie générale et son inscription dans les principes de l'économie sociale . Les activités concernées seront décrites plus en détail dans les sections suivantes du formulaire.
Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat	<div style="border: 1px solid #ccc; height: 40px; width: 100%;"></div>
Magasins sociaux	
Personnel	
Formations	
Partenariat	
Informations financières	
Commentaires	

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Glossaire : Les principes de l'économie sociale

LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ✕

Les principes de l'économie sociale du décret du 20 novembre 2008 sont :

1. finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit ;
2. autonomie de gestion ;
3. processus de décision démocratique ;
4. primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

5 ACTIVITÉS COCHÉES

5.1 Intitulé, adresse et date

Objet de la demande

Identification de la structure

Projet de la structure

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat

Magasins sociaux

Personnel

Formations

Partenariat

Informations financières

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat

Intitulé de l'activité

L'adresse de l'activité est :

identique à l'adresse du siège social

différente à l'adresse du siège social

Adresse de l'activité

Rue Numéro Boîte

Code postal Commune

L'IDESS a-t-elle déjà commencé cette activité ?

Oui

Non

Date de début prévue

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

?

Aide

Déclaration sur l'honneur

L'IDESS a-t-elle déjà commencé cette activité ?

Oui

Date de commencement

Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

?

Aide

5.2 Description de l'activité

Objet de la demande

Identification de la structure

Projet de la structure

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat

Description de l'activité

Répartition du public ordinaire et précarisé

Tarification et plus-value

Analyse économique

Magasins sociaux

Personnel

Formations

Partenariat

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat > Description de l'activité

Description de l'activité

Décrivez en quelques lignes l'activité et précisez en quoi elle constitue un **service de proximité à finalité sociale** au sens du dispositif IDESS.

Décrivez les moyens matériels nécessaires (Par exemple, les locaux, machines et matériel roulant)

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

?

Aide

Glossaire : Servie de proximité à finalité sociale

SERVICE DE PROXIMITÉ À FINALITÉ SOCIALE

Les informations complètes sont disponibles via [ce lien](#).

➔ Le lien est : [IDESS - L'économie en Wallonie](#)

5.3 Répartition du public ordinaire et précarisé

Objet de la demande ✓ Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat > Répartition du public ordinaire et précarisé

Identification de la structure ● **Répartition du public ordinaire et précarisé**

Projet de la structure ● Renseignez votre clientèle.

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat ●

Description de l'activité ●

	Public ordinaire	Public précarisé
Nombre de bénéficiaires actuel	<input type="text" value="56 236,00"/>	<input type="text" value="5,00"/>
Nombre de bénéficiaires prévu	<input type="text" value="1,00"/>	<input type="text" value="1,00"/>
Nombre d'heures de prestations prévues	<input type="text" value="0,15"/>	<input type="text"/>

Pourcentage de public ordinaire

Une des conditions de maintien de l'agrément est que les prestations réalisées au bénéfice d'un public ordinaire ne dépassent pas 20% du nombre total de bénéficiaires sur une base annuelle.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

Glossaire : Public ordinaire

PUBLIC ORDINAIRE ✕

Le public ordinaire est une personne résidant en Wallonie et qui ne répond pas aux critères du public précarisé. Les clients en tant que petites asbl, font également partis du public ordinaire.

Glossaire : public précarisé

PUBLIC PRÉCARISÉ ✕

Le public précarisé est une personne résidant en Wallonie et qui répond à l'un des critères suivants : bénéficiaire du RIS ou d'aides du CPAS, disposer de revenus très faibles, être engagée dans un règlement collectif de dettes, présenter un handicap ou une invalidité reconnue, être âgée de plus de 65 ans, ou appartenir à une famille monoparentale disposant de faibles revenus.

Vous trouverez davantage de précisions concernant les critères mentionnés ci-dessus dans la Déclaration sur l'honneur – Client I.D.E.S.S., disponible : [Demander, renouveler ou modifier votre agrément IDESS et les subventions liées - L'économie en Wallonie](#).

Glossaire : Nombre d'heures de prestations prévues

[Nombre d'heures de prestations prévues](#)

NOMBRE D'HEURES DE PRESTATIONS PRÉVUES

Le nombre d'heures de prestations correspond à la somme des heures prestées par chaque travailleur dans le cadre de l'activité IDESS, sur une année civile. Dans ce calcul, ne sont pas prises en compte les heures correspondant aux absences pour maladie, aux jours de congé ainsi qu'aux jours fériés.

Exemple : En 2025, deux travailleurs (2 ETP) sont affectés à l'activité de jardinage : le premier a presté 1 582 heures et le second a presté 1 400 heures. Le nombre d'heures de prestations à indiquer pour l'activité de jardinage est donc de 2 982 heures pour l'année 2025.

5.4 Tarification et plus-value

Objet de la demande	✓	Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat > Tarification et plus-value
Identification de la structure	●	Tarification et plus-value
Projet de la structure	●	Quels tarifs appliquez-vous pour le public ordinaire et précaire ? Comment garanteez-vous le respect de la tarification et des limites d'interventions prévues par la réglementation ?
Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat	●	
Description de l'activité	●	
Répartition du public ordinaire et précaire	●	En quoi votre projet apporte-t-il une plus-value par rapport aux services déjà proposés par le marché, les pouvoirs publics ou des organismes subventionnés présents sur votre territoire ? Quels sont ces acteurs existants ? (Si des partenariats ont été conclus avec certains de ces acteurs, ceux-ci seront décrits ultérieurement dans le formulaire).
Tarification et plus-value		
Analyse économique		
Magasins sociaux		
Personnel		
Formations		
Partenariat		
Informations financières		

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Glossaire : Réglementation. Le lien est : [IDESS - L'économie en Wallonie](#)

Quels tarifs appliquez-vous pour le public ordinaire et précaire ? Comment garanteez-vous le respect de la tarification et des limites d'interventions prévues par la réglementation ?

RÉGLEMENTATION

Vous trouverez les tarifs et autres limites mis à jour disponible via [ce lien](#).

Glossaire : Plus-value

En quoi votre projet apporte-t-il une plus-value par rapport au

PLUS-VALUE

La plus-value correspond à ce que votre projet apporte en complément ou en amélioration par rapport aux services déjà existants sur le territoire. Elle peut résider dans la couverture d'un besoin insuffisamment rencontré, une meilleure accessibilité (prix, proximité, public ciblé, horaires) ou une approche différente, notamment sociale ou inclusive.

5.5 Analyse économique

Objet de la demande ✓ Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat > Analyse économique

► Identification de la structure ● **Analyse économique**

Projet de la structure ● Pourquoi votre projet est-il **pertinent** au regard des besoins identifiés, du public visé et du territoire concerné ?

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat ●

Description de l'activité ●

Répartition du public ordinaire et précarisé ●

Tarification et plus-value ●

Analyse économique

► Magasins sociaux ◀

► Personnel

Formations

► Partenariat

Informations financières

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Au regard du plan financier transmis, expliquez vos principales conclusions et en quoi celles-ci démontrent la **viabilité économique** du projet.

Vous devez joindre le plan financier pour le développement des services de proximité IDESS après avoir complété le formulaire.

Ce plan financier lié au développement des activités IDESS pour l'année en cours ainsi que pour les trois années suivantes devra reprendre :

- Le compte de résultats, en détaillant l'ensemble des charges (dépenses), des produits (recettes) ainsi que le résultat net attendu ;
- Le bilan comptable, en précisant la composition des actifs et des passifs, ainsi que les montants totaux correspondants ;
- Pour les sociétés coopératives à responsabilité limitée, ajoutez la composition : la composition du capital à la date de dépôt du dossier et la répartition du capital libéré.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Glossaire : Pertinent

PERTINENT ✕

La pertinence concerne le bien-fondé global du projet, indépendamment de la comparaison avec d'autres acteurs. Elle vise à démontrer que le projet répond à un besoin réel, qu'il est cohérent avec les objectifs poursuivis et qu'il est adapté au public visé et au contexte territorial.

Glossaire : viabilité

clusions et en quoi celles-ci démontrent la **viabilité économique** c

VIABILITÉ ÉCONOMIQUE ✕

La viabilité économique concerne la capacité du projet à fonctionner dans la durée, d'un point de vue financier. Il ne s'agit pas de faire du profit, mais de montrer que les ressources financières sont suffisantes, que les charges sont maîtrisées et que le projet peut se maintenir dans le temps sans fragiliser la structure.

6 PERSONNEL

6.1 ETP travailleurs

Objet de la demande	Personnel
Identification de la structure	Personnel
Projet de la structure	Précisez le nombre d'équivalents temps plein (ETP) par type de travailleurs affectés aux activités IDESS, en prenant en compte les travailleurs actuellement en fonction au sein de votre structure et ceux dont l'engagement est prévu.
Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat	
Magasins sociaux	
Personnel	
Formations	
Partenariat	
Informations financières	
Commentaires	
Déclaration sur l'honneur	

ART. 60	ART. 61	SINE
ETP 1.00	ETP 0.00	ETP 3.00

Nombre total d'ETP
4.00

Précisez les activités IDESS auxquelles les ETP travailleurs sont affectés et décrivez leurs tâches brièvement.

Veuillez fournir l'attestation SINE du travailleur concerné.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE Aide

6.1.1 Dans le cas d'une demande d'extension de personnel

Objet de la demande	Travailleurs supplémentaires
Identification de la structure	Travailleurs supplémentaires
Transport social	Précisez le nombre des <u>ETP supplémentaires</u> de chaque type de travailleurs.
Travailleurs supplémentaires	
Commentaires	
Déclaration sur l'honneur	

ART. 60	ART. 61	SINE
ETP	ETP	ETP

Nombre total d'ETP

Précisez les activités IDESS auxquelles les ETP supplémentaires seront affectés et décrivez leurs tâches brièvement.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE Aide

Glossaire : ETP supplémentaire

Précisez le nombre des ETP supplémentaires de chaque type

ETP SUPPLÉMENTAIRES

Il s'agit des équivalents temps plein (ETP) à ajouter par rapport à ceux prévus dans votre arrêté ministériel (AM). Pour connaître le nombre d'ETP tel qu'indiqué dans votre AM actuel, veuillez le consulter ou contacter l'administration.

6.2 Modalité de participation des travailleurs et bénéficiaires

Objet de la demande ✓

Personnel > Modalité de participation

Modalité de participation

Personnel > Modalité de participation

Objet de la demande ✓

► Identification de la structure ●

Projet de la structure ●

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat ●

► Magasins sociaux ●

▼ Personnel ●

Modalité de participation

Projet d'insertion sociale et professionnelle des travailleurs

Employés d'encadrement

Formations

► Partenariat ●

Informations financières

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Mettez-vous en place des modalités de participation de vos travailleurs à la gestion de vos activités ?

Oui

Non

Expliquez les raisons de l'absence de modalité de participation.

Mettez-vous en place des modalités de participation de vos bénéficiaires (clients de l'IDESS) à la gestion de vos activités ?

Oui

Non

Expliquez les raisons de l'absence de modalité de participation.

Une des conditions de maintien de l'agrément est d'associer les travailleurs et les bénéficiaires à la gestion du projet.

6.2.1 Participation des travailleurs

► Identification de la structure ●

Projet de la structure ●

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat ●

► Magasins sociaux ●

▼ Personnel ●

Modalité de participation

Projet d'insertion sociale et professionnelle des travailleurs

Employés d'encadrement

Formations

► Partenariat ●

Informations financières

Commentaires

Modalité de participation

Mettez-vous en place des modalités de participation de vos travailleurs à la gestion de vos activités ?

Oui

Non

Lesquels ?

- Réunions fréquentes avec les travailleurs
- Accent sur le bien-être des travailleurs
- Planning hebdomadaire
- Suivi et évaluations afin de faire le point sur le parcours d'insertion
- Formation et accompagnement des travailleurs
- Renforcement de la cohésion d'équipe (team building, ...)
- Dialogue entre travailleurs et responsables de services
- Parrainage
- Autres

6.2.2 Participation des bénéficiaires

Déclaration sur l'honneur

Mettez-vous en place des modalités de participation de vos bénéficiaires (clients de l'IDESS) à la gestion de vos activités ?

Oui

Non

Lesquels ?

- Accent sur le bien-être des bénéficiaires
- Discussion et prise en compte des remarques et conseils des bénéficiaires
- Enquête de satisfaction
- Echanges d'informations entre le service et les bénéficiaires
- Bourses impact social
- Autres

6.3 Projet d'insertion sociale et professionnelle des travailleurs

Objet de la demande ✓ Personnel > Projet d'insertion sociale et professionnelle des travailleurs

Identification de la structure ● **Projet d'insertion sociale et professionnelle des travailleurs**

Projet de la structure ● Décrivez l'accueil prévu pour le premier jour de travail des travailleurs.

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat ●

Magasins sociaux ●

Personnel ● Décrivez le plan d'insertion prévu pour les travailleurs.

Modalité de participation ●

Projet d'insertion sociale et professionnelle des travailleurs

Employés d'encadrement

Formations

Partenariat

Informations financières

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Un parrainage des travailleurs est-il prévu ?
 Oui

Comment s'organise-t-il ?

Décrivez le processus de planification et d'évaluation des travailleurs.

Décrivez le projet d'insertion sociale et professionnelle pour vos travailleurs.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Aide

6.4 Employés d'encadrement

Objet de la demande ✓ Personnel > Employés d'encadrement

Identification de la structure ● **Employés d'encadrement**

Projet de la structure ● Renseignez les employés d'encadrement IDESS.

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat ●

Magasins sociaux ●

Personnel ●

Modalité de participation ●

Projet d'insertion sociale et professionnelle des travailleurs ●

Employés d'encadrement

Formations

Partenariat

Informations financières

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Employés

Nom	Prénom	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input data-bbox="1284 1288 1308 1310" type="button" value="+"/>
Fonction <input type="text"/>		
ETP <input type="text" value="2,40"/>		

Nombre total d'ETP

Vous devez joindre le CV ainsi que le contrat de travail de l'ensemble du personnel d'encadrement après avoir complété le formulaire.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Aide

Glossaire : Employé d'encadrement

Renseignez les [employés d'encadrement](#) IDESS.

EMPLOYÉS D'ENCADREMENT



Selon l'arrêté ministériel, l'employé d'encadrement est employé par l'IDESS dans le cadre d'un contrat de travail et, peut appartenir à plusieurs fonctions :

En tant qu'[accompagnateur social](#), l'employé doit disposer d'au moins une des qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur à orientation sociale, psychologique ou pédagogique
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un poste d'encadrement dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle ou dans une fonction d'accompagnement psychosocial

En tant que [personnel d'encadrement technique](#), l'employé doit exercer une fonction qui implique la supervision ou la coordination des travailleurs.

Vous trouverez plus de détails dans la circulaire disponible : [Demander, renouveler ou modifier votre agrément IDESS et les subventions liées](#) - [L'économie en Wallonie](#)

7 FORMATIONS

7.1 Absence de formations

Objet de la demande

► Identification de la structure

Projet de la structure

► Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat

► Magasins sociaux

► Personnel

Formations

► Partenariat

Informations financières

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Formations

Formations

Organisez-vous des formations données par du personnel interne pour vos travailleurs ?

Oui

Non

Expliquez les raisons de l'absence de formation.

Organisez-vous des formations données par du personnel externe pour vos travailleurs ?

Oui

Non

Expliquez les raisons de l'absence de formation.

Vous êtes amenés à fournir une convention signée avec le Forem en vue d'assurer le suivi des formations des travailleurs ou de favoriser leur transition vers le marché de l'emploi. Veuillez prendre contact avec eux.

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

[Aide](#)

7.2 Présence de formations

Objet de la demande

► Identification de la structure

Projet de la structure

► Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat

► Magasins sociaux

► Personnel

Formations

► Partenariat

Informations financières

Commentaires

Déclaration sur l'honneur

Formations

Formations

Organisez-vous des formations données par du personnel interne pour vos travailleurs ?

Oui

Non

Décrivez le plan de formation prévu pour les travailleurs.

Organisez-vous des formations données par du personnel externe pour vos travailleurs ?

Oui

Non

Décrivez le plan de formation prévu pour les travailleurs.

Vous êtes amenés à fournir une convention signée avec le Forem en vue d'assurer le suivi des formations des travailleurs ou de favoriser leur transition vers le marché de l'emploi. Veuillez prendre contact avec eux.

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

[Aide](#)

8 PARTENARIATS

8.1 Partenaires indépendants (uniquement activité de bricolage et jardinage)

Objet de la demande

Partenariat > Partenaires indépendants

Partenaires indépendants

Avez-vous des partenariats avec des indépendants exerçant des activités de jardinage et/ou de bricolage similaires aux vôtres?

Oui
 Non

Identifiez vos partenariats avec les indépendants

Nom du partenaire	Brève description du partenariat	Avez-vous signé une convention ?	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input data-bbox="1284 510 1311 548" type="button" value="+"/>

Nombre de partenaires indépendants

[Aide](#)

Objet de la demande

Partenariat > Partenaires indépendants

Partenaires indépendants

Avez-vous des partenariats avec des indépendants exerçant des activités de jardinage et/ou de bricolage similaires aux vôtres?

Oui
 Non

Expliquez les raisons de l'absence de partenariats

Une des conditions de maintien de l'agrément consiste à conclure des partenariats avec des indépendants actifs dans des activités similaires.

[Aide](#)

8.2 Opérateurs partenaires

Objet de la demande

Partenariat > Opérateurs partenaires

Opérateurs partenaires

Avez-vous des partenariats avec des opérateurs ?

Oui
 Non

Identifiez vos partenariats avec les opérateurs.

Nom du partenaire	Brève description du partenariat	Avez-vous signé une convention ?	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	<input data-bbox="1284 1630 1311 1668" type="button" value="+"/>

Nombre d'opérateurs partenaires

[Aide](#)

Objet de la demande ✓

Partenariat > Opérateurs partenaires

Opérateurs partenaires

Avez-vous des partenariats avec des **opérateurs** ?

Oui

Non

Expliquez les raisons de l'absence de partenariats

Une des conditions de maintien de l'agrément consiste à conclure des partenariats avec des opérateurs développant un ou plusieurs types de services de proximité.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Glossaire : Opérateurs

Avez-vous des partenariats avec des **opérateurs** ?

OPÉRATEURS ✕

Un opérateur est une structure partenaire (telle qu'une asbl, un organisme, une IDESS, une entreprise d'insertion, un CPAS, etc.) qui apporte un soutien à l'IDESS dans la réalisation de ses missions.

9 INFORMATIONS FINANCIÈRES

Développement de l'emploi

Objet de la demande ✓

Informations financières

Informations financières

Avez-vous une comptabilité spécifique ou une fonction comptable spécifique pour les services de proximité IDESS ?

Oui

Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Objet de la demande ✓

Informations financières

Informations financières

Conformément au décret du 14 décembre 2006 (article 4, alinéa 1er, 6°), l'une des conditions d'octroi de l'agrément consiste à disposer d'une comptabilité analytique ou une fonction comptable spécifique IDESS, distincte de toute autre activité.

Avez-vous une comptabilité spécifique ou une fonction comptable spécifique pour les services de proximité IDESS ?

Oui

Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

10 COMMENTAIRES

Objet de la demande ✓

Identification de la structure ●

Projet de la structure ●

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat ●

Magasins sociaux ●

Personnel ●

Formations ●

Partenariat ●

Informations financières ✓

Commentaires




Déclaration sur l'honneur

Commentaires

Commentaires

Ajoutez si vous le souhaitez une remarque, ou partagez vos souhaits ou besoins à l'administration

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE



11 DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Identification de la structure ●

Projet de la structure ●

Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat ●

Magasins sociaux ●

Personnel ●

Formations ●

Partenariat ●

Informations financières ✓

Commentaires ✓

Déclaration sur l'honneur

Déclaration sur l'honneur

Nom Prénom

Fonction

Autorisé légalement à représenter l'entreprise.




Déclare sur l'honneur :


- Que les informations qui sont renseignées dans ce formulaire sont complètes et exactes ;
- Ne pas être redevable d'arriérés d'impôts, d'arriérés de cotisations à percevoir par l'Office national de sécurité sociale ou par l'office national de la sécurité sociale des administrations provinciales et locales selon le cas, ou par un fonds de sécurité d'existence ou pour le compte de celui-ci ;

Accepter que les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon procèdent dans l'I.D.E.S.S. requérante à tout contrôle que peut nécessiter l'exécution du décret du 5 janvier 2006 et l'arrêté d'exécution du 21 juin 2007 modifié par les arrêtés du Gouvernement wallon du 27 mai 2009, du 24 septembre 2015 et du 6 juin 2024.

S'engage à :

- Respecter les législations et réglementations relatives à l'exercice de l'activité d'une I.D.E.S.S. ;
- Respecter l'ensemble des engagements repris à l'article 4, 12^e à 17^e du décret pendant toute la durée de l'agrément.
- Respecter, s'il échet, les conventions collectives conclues au sein de la commission paritaire compétente et les obligations liées au statut de société à finalité sociale.
- Ne pas compter, parmi les administrateurs, gérants, mandataires ou autres personnes habilitées à engager l'IDESS, des personnes qui :
 - Pendant la période de cinq ans précédant la demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément, ont été tenues responsables des engagements ou dettes d'une société tombée en faillite, en application des articles 229, 5^e, 265, 315, 456, 4^e et 530 du Code des sociétés ;
 - Pendant la période de cinq ans précédant la demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément, ont été condamnées pour toute infraction commise en matière fiscale, sociale ou dans le domaine des dispositions légales ou réglementaires relatives à l'exercice de l'objet social de l'IDESS.
- Ne pas être en infraction dans le domaine des dispositions légales ou réglementaires relatives à l'exercice de son activité de développement de services de proximité à finalité sociale.
- Ne pas être redevable d'arriérés d'impôts, de cotisations à percevoir par l'ONSS ou par l'Office national de la Sécurité sociale des administrations provinciales et locales selon le cas.
- Respecter, en ce qui concerne les travailleurs, la notion d'emploi convenable au sens de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage à la charte de l'assuré social et de l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991 portant les modalités d'application de la réglementation du chômage à la charte de l'assuré social.
- Conclure une convention avec le Forem, afin d'assurer, le cas échéant, le suivi des formations organisées par la structure prestataire de service à destination des travailleurs ou de favoriser leur transition vers les secteurs concernés du marché de l'emploi.



 Aide